Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 108 (1982)

Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Wille de Berne Halle de sport, Centre sportif du Wankdorf, CP domicile privé et professionnel dans le canton de l'anscription de Berne au monins depuis le 1º jauvier 1980 ou origi. Jesvière de Plan-les-Ouates GE Agrandissement de l'école de Plan-les-Ouates, CP Agrandissement de l'école de Plan-les-Ouates, CP Architectes confedéres domicilies ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève de-puis une date antérieure au 1º janvier 1980; archiver de professionnel dans le canton de Genève de-puis une date antérieure au 1º janvier 1980; archiver professionnel dans le canton de Genève de-puis une date antérieure au 1º janvier 1980; archiver professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1º janvier 1972 UIA, Hongkong Institute of Architects, OIS Property les sommats du « Peak.», Hongkong Commune de Lutry Bătiment pour les services industriels de Lutry VD, CP CP CP CP CP Architectes connus par le Conseil d'Etat vaudois, 17 sept. 82 88 de Sand, Basel-Land, Bezrike Domeck und Thier- (de sie le Plan-les Agraph heimate berechigten our der seit mindestens den 1. Januar 1980 mindergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Archivekten und andere Wiggins Teape, Multice AG, Wankdorffeldstr. 66, 3000 Bern 22 Commune de Chermignon Installations sportives et touristiques de Crans Stadt Thun Uberbauung des Mühlenareals, Thun, CP Behältenig volle et leur candidature (jusqu'au 11 juin 182) Stadt Thun Uberbauung des Mühlenareals, Thun, CP Mühlenareals, Thun, CP Mühlenareals, Thun, CP Behältenig volle et leur candidature (jusqu'au 11 juin 182) Stadt Thun Uberbauung des Mühlenareals, Thun, CP Mühlenareals, Thun, CP Behältenig volle et leur candidature (jusqu'au 11 juin 182) Stadt Thun Cherbauung des Mühlenareals, Thun, CP Behältenig volle et leur candidature (jusqu'au 11 juin 182) Stadt Thun Cherbauung des Mühlenareals, Thun, CP Behältenig volle et leur candidature (jusqu'au	Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS No Page
Plan-les-Ouates GE a Plan-les-Ouates, CP architectes cointedérés domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genéve depuis une date antérieure au 1º janvier 1980; architectes displomés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genéve depuis une date antérieure au 1º janvier 1972 Commune de Lutry Development of Hongkong Commune de Lutry Bâtiment pour les services industriels de Lutry VD, CP CP CP CP CP CP Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, d'indiviser le territoire de constitutions sur le territoire de so communes de Paudex, Belmont, Savigny, Villet, Grand-vaux, Cully Baudepartement des Kantons Basel-Stadt, GGG Breite AG Gestaltung des Areals Breite — Zentrum in Basel, CI Basel, CI Alle im Wirtschaftsraum Nordwestschweiz (Kanton 30 sept. 82 stein in Kt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Kt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Kt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Kt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Kt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Mt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Kt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Kt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Kt. Solothum, Laufental im Kt. Bern, Bezrike Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat-stein in Mt. Wettbewerb für Architekter, Architekturstudenten und andien und Planungsfachleute Migeins Teape, Multitiee AG, Wankdorffeldstr. 66, Solothum der Geschäftssitz haufen der Geschäftssitz haufen der Geneinde Thun heimatberechtigt sind Ecole de la construction et la FVE barbant der	Ville de Berne	Halle de sport, Centre	domicile privé et professionnel dans le canton de Berne au moins depuis le 1er janvier 1980 ou origi-	16 juillet 82 Inscription jusqu'au	
Batellean Services of Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, l'Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois etablis sur le territoire de la commune de Lutry; architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, l'Architectes resonnus par le Conseil d'Etat vaudois, l'Architectes resident dans le canton du Valais depuis le l'y janvier 1982, aux architectes valaisans établis en l'aincre l'Architectes resident dans le canton du Valais depuis le l'y janvier 1982, aux architectes valaisans établis en l'aincre l'architectes de Suises romande et du Tessis nelectionnes après depôt de leur candidature (jusqu'au 11 juin l'althitectes l'aincre l'architectes resonnus par le Conseil d'Etat vaudois et l'evaluis professionnellement dans le canton avant le l'evaluis professionnellement dans			architectes confédérés domiciliés ou ayant un établis- sement professionnel dans le canton de Genève de- puis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1980; archi- tectes étrangers domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une	27 août 82	
industriels de Lutry VD. CP domiciliés ou établis depuis le 1º janvier 1981 au plus (21 mais 22) domiciliés ou établis depuis le 1º janvier 1981 au plus (21 mais 22) Baudepartement des Kantons Basel-Stadt, Basel-Land, Bezirke Dorneck und Thier- gGG Breite AG Gestaltung des Areals Breite — Zentrum in Basel, CI Alle im Wirtschaftsraum Nordwestschweiz (Kanton 30 sept. 82 Architecter feisdant dan, Bezinke Dorneck und Thier- stein im Kt. Solothurn, Laufental im Kt. Bern, Bezirke 8 mars 82) Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimat- berechtigten oder seit mindestens dem I. Januar 1981 im Kanton 30 sept. 82 Architecter feisdant dans le canton du Valais depuis le 15 nov. 82 Architecter feisdant dans le canton du Valais depuis le 15 nov. 82 Architecter feisdant dans le canton du Valais depuis le 15 nov. 82 Architecter feisdant dans le canton du Valais depuis le 15 nov. 82 Architecter feisdant dans le canton du Valais depuis le 15 nov. 82 Architecter feisdant dans le canton mobre d'architecte de Suisse romande et du Tessin sécletionnés après dépôt de leur candidature (jusqu'au 11 juin 1991) Stadt Thun Überbauung des Mühlenareals, Thun, CP Ecole de la construction et la FVE a Tolochenaz Architecter seidant dans le canton	of Architects, OIS Property Development of	les sommets du « Peak », ville de Victoria,	Concours international pour architectes diplômés	septembre 82	8/82 B 46
Breite — Žentrum in Basel, CI Breite — Žentrum in Basel in Canton der Geschäftssitz) Architekten, die seit den Lanuar 1981 in Kanton Solothurn beimatberechtigten selbständig sind, ferner alle seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit den Lanuar 1981 in Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständig sind, ferner alle seit den Datum selbständig sind, ferner a	Commune de Lutry	industriels de Lutry VD,	domiciliés ou établis depuis le 1 ^{er} janvier 1981 au plus tard sur le territoire de la commune de Lutry; archi- tectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois établis sur le territoire des communes de Paudex, Belmont,		8/82 B 46
ten und andere Massstabzeichnungen	Kantons Basel-Stadt,	Breite — Zentrum in	Basel-Stadt, Basel-Land, Bezirke Dorneck und Thierstein im Kt. Solothurn, Laufental im Kt. Bern, Bezirke Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Archi-	(dès le	
touristiques de Crans	AG, Wankdorffeldstr. 66,			15 octobre 82	
Mühlenareals, Thun, CP Bern ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois et établis professionnellement dans le canton avant le ler janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil Commune de Chêne-Bougeries GE Aménagement du village de Chêne-Bougeries, CI Baudepartement des Kantonsspital in Olten, CP Kantons Solothurn Kantons Solothurn Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in (19 juin 82) Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois et établis professionnellement dans le canton avant le ler janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domiciliés à Genève avant le 1er janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind. Pouveaux dans cette liste Nouveaux dans cette liste Tous les architectes établis au moins depuis le 1er jan- 24 janvier 83 14/	Commune de Chermignon		1er janvier 1982, aux architectes valaisans établis en Suisse et sur invitation à un certain nombre d'archi- tectes de Suisse romande et du Tessin sélectionnés après dépôt de leur candidature (jusqu'au 11 juin		13/82 B 78
bâtiment administratif de la FVE à Tolochenaz bâtiment administratif de janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil Commune de Chêne-Bougeries, CI Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domicilies à Genève avant le 1er janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile Kantons Solothurn Kantons Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind Nouveaux dans cette liste Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domicilies à Genève avant le 1er janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture domiciles à Genève avant le 1er janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture domiciles à Genève avant le 1er janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en archi	Stadt Thun		Bern ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in		
Chêne-Bougeries GE de Chêne-Bougeries, CI architecture domiciliés à Genève avant le 1er janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile Baudepartement des Kantons Solothurn Kantons Solothurn Kantons Solothurn Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 11 février 83 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind Nouveaux dans cette liste Tous les architectes établis au moins depuis le 1er jan- 24 janvier 83 14/		bâtiment administratif de	établis professionnellement dans le canton avant le 1er janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec	10 déc. 82 (1 ^{er} oct. 82)	13/82 B 78
im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem I. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind Nouveaux dans cette liste Office des constructions Logements (appartements Tous les architectes établis au moins depuis le 1er jan- 24 janvier 83 14/			architecture domiciliés à Genève avant le 1er janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en	29 déc. 82	11/82 B 70
Office des constructions Logements (appartements Tous les architectes établis au moins depuis le 1er jan- 24 janvier 83 14/		Kantonsspital in Olten, CP	im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz ha- ben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn hei- matberechtigten selbständigen Architekten, die seit	(23 juillet 82)	
	Nouveaux dans	cette liste			
naires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat	Office des constructions fédérales, Lausanne	Logements (appartements et villas), Préverenges, CP	vier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud ou origi- naires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être		14/82 B 82
	Crédit Suisse, Genève			30 sept. 82	14/82 B 82

Carnet des concours

Logements (30 appartements et 6 villas) à Préverenges

Ouverture d'un concours de projets

L'Office des constructions fédérales organise un concours de projets en vue de la réalisation de logements, sous forme de 30 appartements et 6 villas, sur la commune de Préverenges, au Chemin Neuf, au lieu

Ce concours vise à la réalisation, dans un site privilégié, d'un ensemble d'habitation dont la conception architecturale favorise l'économie d'énergie. Les buts à atteindre sont les suivants:

La réduction maximale de la consommation d'énergie fournie par des vecteurs énergétiques traditionnels.

La mise en application des systèmes appropriés et efficaces tant pour la production que pour l'utilisation de la chaleur.

Une large utilisation de l'énergie solaire passive, respectant les données climatiques locales.

Participation

Ce concours est ouvert à tous les architectes établis au moins depuis le 1er janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud, ainsi que ceux originaires de ce canton pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat aux termes de la loi (LPA du 13.12.1966).

Les architectes intéressés peuvent consulter les documents qui seront remis aux participants, à l'OFC, boulevard de Grancy 37 (2e étage), à Lausanne, du 21 juin au 20 août 1982, de 8 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Président: M. Jean-Werner Huber, professeur, directeur de l'Office des constructions fédérales, Berne. Membres: MM. Jean-Pierre Cahen, arch. SIA/FAS, Lausanne; Alfredo Pini, arch. SIA/FAS, Berne; Ulrich Schaefer, arch. SIA, Binz/ZH; Jean-Pierre Dresco, arch. cantonal, Service des bâtiments, Lausanne; Niklaus Kohler, arch. SIA, chargé de cours EPFL, Lausanne; Jean-Bernard Gay, physicien, Dr ès sc., EPFL, Lausanne; Georges Guillet, président de la CIPEF, Chavannes; Gian Daeppen, conseiller municipal de la commune de Préverenges. Suppléants: MM. Rolf Ernst, arch. SIA, La Sarraz; Laszlo Füzesséry, arch. SIA, adjoint OFC, Lausanne; Beat Cornu, arch., EPFL; Michel Cornut, conseiller municipal, Préverenges.

Une vérification préalable de conformité au règlement sera effectuée sous la conduite de M. Silvio Fravi, arch. de l'OCF, avec la collaboration de M. J.-B. Gay en ce qui concerne la conception énergétique des

Prix

Une somme de 50 000 francs est à disposition pour être répartie entre les auteurs des six à sept meilleurs projets. En outre, le jury pourra disposer de 10 000 francs pour des achats éventuels.

Il est en outre envisagé d'attribuer un mandat pour la suite des études à l'auteur du projet recommandé par le jury, pour autant que le lauréat réponde aux exigences requises pour mener à bien une telle réalisation. La zone d'habitation collective et celle de villas pourront éventuellement être attribuées à deux concurrents différents sur recommandation du jury.

Délais

Remise des projets (plans, calculs et maquette): jusqu'au 24 janvier 1983, 18 h. à l'adresse suivante: CIPEF, Rue de la Mouline 22, 1022 Chavannes-près-Renens; ou expédiés par poste, également jusqu'au 24 janvier 1983, 18 h., à l'adresse suivante (le cachet lisible de la poste fait foi): Concours CIPEF Préverenges, Circonscription 57, 1000 Lausanne Distribution colis.

Projet du calendrier des opérations

- Consultation du règlement et du programme: 21 juin 1982-20 août 1982 .
- Inscriptions définitives et versement du dépôt: 23 août 1982;
- Retrait ou expédition des documents du concours: 6 septembre 1982
- Expédition de la maquette: fin septembre 1982;
- Questions: 18 octobre 1982
- Réponses: fin novembre 1982;
- Remise des projets: 24 janvier 1983;
- Remise de la maquette: 24 janvier 1983; Résultats du concours, publication: début mars 1983;
- Exposition: mars 1983;
- Adaptation du projet: mars-juin 1983; projet définitif 1:100: juillet-septembre 1983; devis général selon CFC/CRB (à trois chiffres): juillet-septembre 1983;
- Mise à l'enquête publique: automne 1983;
- Début présumé de l'élaboration des plans d'exécution et des soumissions: hiver 1983;
- Début présumé des travaux: printemps 1984.

Inscription

Jusqu'au 23 août 1982 moyennant versement d'un dépôt de 300 francs (remboursés pour les projets admis au jugement) sur le CCP 10-24, CIPEF-Lausanne, avec mention Concours-CIPEF-Lausanne.

2e Prix du Crédit Suisse de la création artisanale et industrielle à Genève

Instauré en 1981 par le Crédit Suisse, à l'occasion de son 75e anniversaire, ce prix a pour vodistinguer cation de « tout ouvrage présumé économiquement exploitable, nouvellement créé ou développé ou qui incorpore une nouveauté ou dont l'application est nouvelle. L'ouvrage considéré doit pouvoir être rattaché aux secteurs économiques primaire ou secondaire. Le domaine culturel est exclu.»

Selon ses promoteurs, «l'institution de ce prix doit contribuer à encourager la recherche appliquée à Genève en récompensant les auteurs des meilleures créations». Le caractère genevois du prix est confirmé par le fait que «les auteurs des créations doivent être domiciliés, personnellement ou professionnellement, à titre permanent, dans le canton de Genève».

Les inscriptions pour l'édition 1982 du Prix du Crédit Suisse de la création artisanale et industrielle à Genève sont reçues jusqu'au jeudi 30 septembre par le Crédit Suisse Genève (tél. 22 27 14), où peuvent être obtenus règlements et bulletins d'inscription.

Rappelons que le montant du prix est de 15 000 francs, éven-tuellement divisible, qu'il est accompagné d'un diplôme attestant son attribution. De plus, le Crédit Suisse entend tout mettre en œuvre pour faire largement connaître le ou les auteurs et leurs mérites et contribuer ainsi au succès de leurs entreprises.

Actualité

Pour votre enfant: un métier du bâtiment

Une documentation exemplaire pour un anniversaire

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment célèbre ces jours son 35e anniversaire. Loin de céder à la morosité d'une

conjoncture quelque peu altérée, dans le domaine de la construction, la FMB fait acte de foi en l'avenir. Elle a élaboré une documentation très complète destinée à recruter des apprentis pour les métiers du bâtiment, sous forme de vingt fiches de renseignements, réunies dans une fourre, facilitant le choix des jeunes. Cette documentation est adressée à tous les parents de jeunes âgés de 15 ans; les spécialistes de l'orientation et de la formation professionnelle (tant au Département de l'économie publique qu'à celui de l'Instruction publique) et les partenaires syndicaux de la FMB collaborent à sa diffusion dans tout le canton de Genève.

L'originalité de cette action réside toutefois dans la présentation de ces fiches, comprenant 4 pages chacune: l'attention est attirée en première page par une bande dessinée exposant avec humour les particularités de la profession, n'oubliant ni son historique, ni ses perspectives d'avenir. Les pages suivantes fournissent sous une forme plus «sérieuse» tous renseignements utiles à l'intéressé: conditions d'admission, durée de l'apprentissage, type d'apprentissage, certificat, perfectionnement, spécialisation et promotion professionnelle, travaux confiés, matériaux mis en œuvre, renseignements administratifs.

Aux meilleurs vœux que nous présentons à la FMB genevoise pour son anniversaire, nous joignons nos félicitations pour la façon attrayante et complète dont elle a su diffuser l'image des professions du bâtiment. Il y a là un exemple à suivre pour tous les milieux travaillant promotion de ces métiers. S'il y a un regret à exprimer au sujet de cette propagande intelligente et rafraîchissante, c'est celui de la voir limitée au canton de Ge-L'effort consenti par la FMB et le talent des auteurs des fiches mériteraient une plus large diffusion de cette documenta-

La FMB groupe 14 associations de métiers, 1300 entreprises et leurs caisses de compensation. Son siège est rue Bellot 9, 1206 Genève.





Extrait de la documentation Un métier... ...un avenir (menuisier).